

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 29 du 4 avril 2019

Sommaire chronologique

Décision May n° 2019-04 DS DR du 1er avril 2019

Délégation de signature donnée par le directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la direction régionale ----- 3

Décision May n° 2019-05 DS PTF du 1er avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la plate-forme formations et prestations ----- 11

Décision May n° 2019-06 DS IPR du 1er avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord n° 9 pris pour l'application de la convention du 24 mars 2016 relative à l'indemnisation du chômage à Mayotte et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables --- 13

Décision Ré n° 2019-08 DS DR du 1^{er} avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale ----- 16

Décision Ré n° 2019-09 DS DT du 1er avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein des directions territoriales ----- 28

Décision Ré n° 2019-10 DS Agences du 1er avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein des agences ----- 32

Décision Ré n° 2019-11 CPLU du 1er avril 2019

Désignation des membres de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion ----- 44

Décision Ré n° 2019-12 DS IPR du 1er avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables ----- 46

Décision Ré n° 2019-13 DS Dépense du 1^{er} avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 55

[Suite du sommaire en page suivante](#)

Décision Ré n° 2019-14 CMC du 1er avril 2019

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Réunion----- 57

Décision Oc n° 2019-20 DS Agences du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des agences ----- 59

Décision Oc n° 2019-21 DS IPR du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables----- 88

Décision Oc n° 2019-22 DS DR du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale ----- 105

Décision Oc n° 2019-23 CMC du 2 avril 2019

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Occitanie ----- 118

Décision Oc n° 2019-24 DS Dépense du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette----- 120

Décision Oc n° 2019-25 DS PTF du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des plates-formes de la direction de la production ----- 122

Décision May n° 2019-04 DS DR du 1er avril 2019

Délégation de signature donnée par le directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Mayotte,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1 à L.5312-14, R 1521-1 4, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu l'ordonnance n° 2017-1491 du 25 octobre 2017 portant extension et adaptation de la partie législative du code du travail, et de diverses dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte ;

Vu le décret n° 2018-953 du 31 octobre 2018 portant extension et adaptation de la partie réglementaire du code du travail, et de diverses dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte,

Vu la convention du 24 mars 2016 relative à l'indemnisation du chômage à Mayotte et ses accords d'application,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-39 du 22 mars 2019 portant délégation de pouvoir du directeur général concernant Pôle emploi Mayotte,

Décide :

Section 1- Fonctionnement général

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou,
- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou,
- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogne,
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné,
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné,
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, concernant la direction régionale de Pôle emploi Mayotte :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de Pôle emploi Mayotte, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors du territoire de Mayotte,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

Section 2 – Biens immobiliers et contrats

Article 2 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Saint Etienne Christian, directeur des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte dans la limite de ses attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 3 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 - Ressources Humaines

Article 4 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations au sein de Pôle emploi Mayotte, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, s'agissant des agents de l'établissement, prendre les décisions de recrutement, les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception :
- dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme ;
- des décisions et actes de gestion relatifs aux cadres dirigeants ;
- des décisions de recrutement et de nomination des cadres supérieurs.

Section 4 – Placement et service des prestations

Article 5 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences de Pôle emploi Mayotte à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au paragraphe 2 du présent article à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions

prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, en particulier signer les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription et changement de catégorie et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation.

§ 2 -Bénéficiaire de la délégation permanente prévue au 2° du § 1 du présent article :

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou,
- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou,
- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogne,
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné,
- monsieur Rodolphe Mathias, référent métiers au sein de l'agence de Mamoudzou,
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné,
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou,
- madame Audrey Lerisson, référent métiers au sein de l'agence de Dzoumogné,
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou.

§ 3 -Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 y compris dans les cas visés par les accords d'application du règlement de l'assurance chômage prévoyant un examen des circonstances de l'espèce lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Bénéficiaire de la délégation visée au présent § 3, à titre permanent :

- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogne ;
- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou ;
- monsieur Rodolphe Mathias, référent métiers au sein de l'agence de Mamoudzou ;
- madame Audrey Lerisson, référent métiers au sein de l'agence de Dzoumogné

Bénéficiaire de la délégation visée au présent § 3, à titre temporaire en cas d'absence ou d'empêchement de l'un des directeurs d'agence délégataires susvisés, les décisions visées au présent § 3 intéressant l'agence dont le directeur est absent ou empêché :

- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou,

- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou

Section 5– Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

Article 6– délai de remboursement

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, pour le compte des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou pour le compte de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou,
- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence pde Mamoudzou,
- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogne,
- monsieur Rodolphe Mathias, référent métiers au sein de l'agence de Mamoudzou
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- madame Audrey Lerisson, référent métiers au sein de l'agence de Dzoumogné
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe (en mission) au sein de l'agence de Mamoudzou

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des conseillers à l'emploi de Pôle emploi Mayotte, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou pour le compte de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

Article 7 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Article 8 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à

l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Section 6 – Recouvrement

Article 9 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions :

- 1. les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- 2. les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3. les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4. les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5. les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- 6. les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficie de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations,

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou
- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogne,

Article 10 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou
- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogne
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 9 § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou

- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogne
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

§ 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou
- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogne
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

Section 7 – Décisions de sanction et décisions sur recours

Article 11 – Décisions de sanction

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de prendre, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas de d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

Article 12 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 6, 7 et 8 de la présente décision.

Article 13 – Recours préalables obligatoires

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas de fausse déclaration ou d'absence de déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou en vue d'obtenir ou de maintenir le revenu de remplacement constitutive d'une fraude.

Section 8 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 14 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence de pôle emploi Dzoumogne
- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence de pôle emploi de Mamoudzou

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

Article 15 – Contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Mayotte ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges :

- visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article 1 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur ;
- concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ;
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi ;
- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur.

Article 16 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019.

Section 9 – Divers

Article 17– Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 18– Abrogation

La décision May n° 2019-01 DS DT du 14 janvier 2019 est abrogée.

Article 19– Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Mamoudzou, le 1er avril 2019.

Jean-Christophe Baklouti,
directeur régional
de Pôle emploi Mayotte

Décision May n° 2019-05 DS PTF du 1er avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la plate-forme formations et prestations

Le directeur régional de Pôle emploi Mayotte,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1 à L. 5312-14, L.5426-2 L.5426-5 R.1521-1 4° et R.5312-19°

Vu l'ordonnance n° 2017-1491 du 25 octobre 2017 portant extension et adaptation de la partie législative du code du travail, et de diverses dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-953 du 31 octobre 2018 portant extension et adaptation de la partie réglementaire du code du travail, et de diverses dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-39 du 22 mars 2019 portant délégation de pouvoir du directeur général concernant Pôle emploi Mayotte,

Décide :

Article1– Fonctionnement général

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence Pôle emploi de Dzoumogné, à madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la plateforme, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous son autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors du territoire de Mayotte,
- signer tous états de frais des personnels du site, placés sous leur autorité, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements hors du territoire de Mayotte,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous son autorité.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-dessous nommément désignées à l'effet d'émettre et de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, les bons de commande de formations et prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence Pôle emploi de mamoudzou
- madame Gabrielle Kuola, chargée de mission à la direction régionale
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné
- monsieur Abdallah Attoumani, chargé de mission à la direction régionale
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou

Article 2 – Contrôle de la recherche d’emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l’effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte en matière de contrôle de la recherche d’emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l’accomplissement d’actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l’agence pôle emploi de Mamoudzou,
- monsieur Elemane Abdou, responsable d’équipe au sein de l’agence de Mamoudzou,
- madame Fatouma Bacar, directrice de l’agence pôle emploi de Dzoumogne,
- monsieur Salim Farssi, responsable d’équipe au sein de l’agence de Dzoumogné,
- monsieur Rodolphe Mathias, référent métiers au sein de l’agence de Mamoudzou,
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d’équipe au sein de l’agence de Dzoumogné,
- madame Nilam Kasamali, responsable d’équipe au sein de l’agence de Mamoudzou,
- madame Audrey Lerisson, référent métiers au sein de l’agence de Dzoumogné
- madame Bastua Ali, responsable d’équipe au sein de l’agence de Mamoudzou

Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l’effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l’encontre d’une décision de radiation ou d’une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l’article 3 de la présente décision.

Article 4 – Territorialité

La plate-forme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l’ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 5 – Abrogation

La décision May n° 2019-02 DS PTF du 21 janvier 2019 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Mamoudzou, le 1er avril 2019.

Jean-Christophe Baklouti,
directeur régional
de Pôle emploi Mayotte

Décision May n° 2019-06 DS IPR du 1er avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord n° 9 pris pour l'application de la convention du 24 mars 2016 relative à l'indemnisation du chômage à Mayotte et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Mayotte,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1 à L. 5312-10 et L.5524-3 et les articles R.1521-1 4°, R. 5312-6 à R. 5312-28,

Vu l'ordonnance n° 2017-1491 du 25 octobre 2017 portant extension et adaptation de la partie législative du code du travail, et de diverses dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte ;

Vu le décret n° 2018-953 du 31 octobre 2018 portant extension et adaptation de la partie réglementaire du code du travail, et de diverses dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle à Mayotte,

Vu, ensemble, la convention du 24 mars 2016 relative à l'indemnisation du chômage à Mayotte et ses accords d'application, en particulier l'accord n° 9,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la décision DG n° 2019-40 du 26 mars 2019 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur régional de Pôle emploi Mayotte pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 9 joint à l'accord relatif à l'indemnisation du chômage à Mayotte et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-113 du 29 novembre 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Mayotte,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 9 pris pour l'application de la convention du 24 mars 2016 relative à l'indemnisation du chômage à Mayotte et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article IV de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 4 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage à Mayotte,

- 3) verser des allocations de chômage total sans rupture du contrat de travail,
- 4) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 4 de l'accord d'application n° 9 précité,
- 5) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 de la convention du 24 mars 2016 relative à l'indemnisation du chômage à Mayotte dans le cas visé au § 5 de l'accord d'application n° 9.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1^{er} du présent article :

- madame Fatouma Bacar directrice d'agence au sein de pôle emploi Dzoumogné
- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice d'agence au sein de pôle emploi Mamoudzou
- monsieur Rodolphe Mathias, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mamoudzou
- madame Audrey Lerisson, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi Dzoumogné.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Dzoumogné
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Mamoudzou
- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Mamoudzou
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Dzoumogné
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Mamoudzou

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 9 susvisé, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article IV de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- madame Fatouma Bacar, directrice d'agence au sein de pôle emploi Dzoumogné
- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice d'agence au sein de pôle emploi Mamoudzou
- monsieur Rodolphe Mathias, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mamoudzou
- madame Audrey Lerisson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Dzoumogné

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Dzoumogné
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Mamoudzou
- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Mamoudzou
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Dzoumogné
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Mamoudzou

Article 3 – Admission en non-valeur des prestations d'assurance chômage indûment versées irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, dans les conditions et limites

fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article IV de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des allocations ou des aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1000 euros.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- madame Fatouma Bacar, directrice d'agence au sein de pôle emploi Dzoumogné
- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice d'agence au sein de pôle emploi Mamoudzou
- monsieur Rodolphe Mathias, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mamoudzou
- madame Audrey Lerisson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dzoumogné

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Dzoumogné
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Mamoudzou
- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Mamoudzou
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Dzoumogné
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Mamoudzou

Article 4 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 5 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 6 – Abrogation

La décision May n° 2019-03 DS IPR du 22 janvier 2019 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Mamoudzou, le 1er avril 2019.

Jean-Christophe Baklouti,
directeur régional
de Pôle emploi Mayotte

Décision Ré n° 2019-08 DS DR du 1^{er} avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé

Vu la délibération n° 2019-15 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Réunion et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.
- 4) signer tous états de frais des personnels du site placés sous leur autorité
- 5) effectuer la validation électronique de tous états de frais des personnels du site, placés sous leur autorité, sauf les états de frais de formation (cf §4)

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité
- madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion
- monsieur Walter Stirpe, adjoint à la directrice administration, finances, gestion
- madame Corinne Pascal, chef du service communication, Innovation & responsabilité sociétale et environnementale
- monsieur Thierry Leroux, responsable du pôle relations utilisateurs
- madame Laurence Rochetaing, responsable du pôle support technique de proximité
- monsieur Patrick Sautron, responsable du pôle immobilier, logistique et moyen généraux
- monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable du pôle finances, comptabilité et trésorerie
- madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques
- madame Denise Narassiguin, responsable du pôle approvisionnement
- monsieur Stéphane Lardenois, responsable du pôle contrôle de gestion et pilotage budgétaire
- madame Domitille Mariotti, responsable du pôle statistiques, études et évaluations
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines
- madame Catherine Mille, responsable du pôle recrutement, carrière et développement des compétences
- madame Céline Brunel, responsable d'équipe au sein du pôle recrutement et carrière
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- monsieur Wilfried Singainy, adjoint du directeur de l'offre de services
- monsieur Michael Renard, directeur de la performance du réseau
- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux

Et en cas d'empêchement ou d'absence de monsieur Patrick Sautron bénéficie, à titre temporaire, des délégations mentionnées au § 1 :

- monsieur Paul Delaunay, responsable d'équipe

Et en cas d'empêchement ou d'absence de monsieur Jean-Michel Dorilas bénéficie, à titre temporaire, des délégations mentionnées au § 1 :

- madame Jocelyne Apaya, responsable d'équipe

§ 3 Délégation temporaire de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions, les ordres de mission des agents et autorisations d'utiliser un véhicule, se rapportant à des déplacements hors de la région :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, et dans la limite de leurs attributions :

- de signer et effectuer la validation électronique des états de frais des représentants des organisations syndicales :
 - o madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines
 - o madame Chane-Yum Béatrice, adjointe à la directrice des ressources humaines
- d'effectuer la validation électronique des états de frais de formation et des états de frais des représentants des organisations syndicales :
 - o madame Lysis Libel, agent au sein de la direction des ressources humaines

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Réunion, délégation temporaire est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion et à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,

- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques, et à monsieur Walter Stirpe, adjoint à la directrice administration, finances, gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Cette délégation concerne également Mayotte.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.
- Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Réunion, délégation temporaire est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux :

- les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion et à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Cette délégation concerne également Mayotte.

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques, et à monsieur Walter Stirpe, adjoint à la directrice administration, finances, gestion à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Cette délégation concerne également Mayotte

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, et à madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :

- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6) les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficient de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production

Article 8 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et

de production, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

§ 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1.1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, et à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limitation de durée pour madame Angélique Goodall, et dans la limite de 60 mois pour monsieur Paul Rojat ,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limitation de durée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pierrette Mansard-Morosini , directrice maîtrise des risques et sécurité

1.2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

1.3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marie Christine Wrobel, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux

- madame Samira Ponamali, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Nadia Grondin, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Hélène Rosaire, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Lucile Nativel, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- monsieur Mourtaza Goulamhousen, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Leïla Dussel, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 24 mois
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

§ 2 – Remise de dette

2.1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pierrette Mansard-Morosini directrice maîtrise des risques et sécurité

2.2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux, et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Délégation est donnée à monsieur Paul Rojat directeur des services centralisés et à madame Karine Juin-Denamiel responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production à l'effet d'effectuer la validation électronique des décisions prises par le directeur régional, par le directeur régional adjoint opérations, le directeur régional adjoint support, par la directrice maîtrise des risques et sécurité, par la directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures pour les décisions prise pour les §1, §2 et § 3.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Décisions de sanction

Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au présent paragraphe à l'effet de prendre, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas de d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

- madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité.

Article 11 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées à l'article 9 de la présente décision.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 de la présente décision.

Article 12 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Réunion, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Article 13 – Recours préalables obligatoires

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision mentionnée à l'article 10.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 14 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité et à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures et à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 16 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures et à madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;

- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 17 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures et à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 18 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 25 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures

Section 7 – Divers

Article 19 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 20 – Factures de prestations

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services, à monsieur Wilfried Singainy, adjoint du directeur de l'offre de services, et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production afin de valider les factures prestation de service au bénéfice des demandeurs d'emploi en régularisation.

Cette délégation concerne également Mayotte.

Article 21 – Abrogation

La décision Ré n° 2019-01 DS DR du 22 janvier 2019 est abrogée.

Article 22 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 1^{er} avril 2019.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2019-09 DS DT du 1er avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- signer et effectuer la validation électronique de tous états de frais de personnels du site, placés sous leur autorité, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements hors Département,

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;

- 2) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi

Article 3 – Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de signer, lorsque leur montant est supérieur à 25 000 euros HT et inférieur à 144 000 euros HT, les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 4 – Délégués

§ 1 - Bénéficiaires des délégations visées aux articles 1, 2 et 3 à titre permanent :

- monsieur Frédéric Nicolas, directeur territorial Nord-Est
- monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud-Ouest

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficiaires des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Corine Sayag, directrice territoriale déléguée Nord-Est ad interim
- monsieur Gérald Capel, directeur territorial délégué Sud-Ouest
- madame Marie André Hoareau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Annie Claude Candassamy, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Grâce Thia-Pow-Shin, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Lynda Gaudens, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- monsieur Alain Bricout, chargé de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Marie-Claude Diorflar, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Sonia Pellegrini, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Sophie Lauret, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Nadine Saumont, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Fabienne Li Hong Wan, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Julie Fortuné, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud

Article 5 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territorial Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud-Ouest, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, et pour les manquements constatés à compter du 1^{er} janvier 2019 les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Article 6 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de paiement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territorial Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud-Ouest, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 48 mois,

- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corine Sayag, directrice territoriale déléguée Nord-Est ad interim
- monsieur Gérald Capel, directeur territorial délégué Sud-Ouest

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territorial Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud-Ouest, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corine Sayag, directrice territoriale déléguée Nord-Est ad interim
- monsieur Gérald Capel, directeur territorial délégué Sud-Ouest

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territorial Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud-Ouest, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corine Sayag, directrice territoriale déléguée Nord-Est ad interim
- monsieur Gérald Capel, directeur territorial délégué Sud-Ouest
- madame Marie André Hoareau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Lynda Gaudens, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Sophie Lauret, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Nadine Saumont, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territorial Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud-Ouest, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des § 1 et § 2 du présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corine Sayag, directrice territoriale déléguée Nord-Est ad interim
- monsieur Gérald Capel, directeur territorial délégué Sud-Ouest

Article 7 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territorial Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud-Ouest, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corine Sayag, directrice territoriale déléguée Nord-Est ad interim
- monsieur Gérald Capel, directeur territorial délégué Sud-Ouest

Article 8 – Abrogation

La décision Ré n° 2019-02 DS DT du 22 janvier 2019 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 1^{er} avril 2019.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2019-10 DS Agences du 1er avril 2019

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi
Réunion au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :

- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences pôle emploi de St-Louis Bel Air, pôle emploi de St-Pierre et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences pôle emploi St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Pierre et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Sophie Lauret, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi de St-Pierre concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences de St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Louis Bel Air et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences de St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Louis Bel Air et pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie Karine Laigneau, directrice de la Plateforme Formations Prestations Contrôle de la recherche d'Emploi / Dynamisation par l'Accompagnement et le contrôle
- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamalé-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Mathieu Gonthier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Alette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde

- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Port
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air

- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur David Robert, manager opérationnel au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Arens, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvain-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph,
- monsieur Vincent Bouyer, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Véronique Cesari, responsable d'équipe Contrôle de la recherche d'Emploi / Dynamisation par l'Accompagnement et le contrôle
- madame Marie-Anise Hoareau, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Benoît,
- madame Sabrina Leger Manicon, référente métiers applicatif au sein du pôle emploi de St-André,
- monsieur Pascal Lan-Yeung, référent métiers au sein du pôle emploi de Ste-Marie,
- madame Marie-France Lec-Kao, référente métiers au sein du pôle emploi du Moulin,
- madame Laetitia Brancala, référente métiers au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Marie-Annie Perrine, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Denis,
- monsieur Julian Essob, référent métiers et applicatif au sein du pôle emploi du Port,
- monsieur Payet Bruno, référent métiers au sein du pôle emploi de La Possession,
- monsieur Patrick Fatima, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Khalid Panchbaya, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Sophie Ville, référente métiers au sein du pôle emploi de l'Eperon,
- monsieur Laurent Mondon, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Rishman Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Pascal Guichard, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- monsieur Patrice Lefevre, référent métiers au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Frumence, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Pierre,
- monsieur Fabrice Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi du Tampon,
- madame Régine Grondin, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie-Christine Beauval, référente métiers au sein de la DT Sud

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de

l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) prendre à titre résiduel, les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 7) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 8) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;

- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de signer, dans la limite d'un montant de 25 000 euros HT, les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 3 et 4, à titre permanent :

- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sophie Lauret, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph

Article 6 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et à l'article 2 :

- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamale-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Mathieu Gonthier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Aliette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie

- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Port
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur David Robert, manager opérationnel au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris

- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Arens, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph,
- monsieur Vincent Bouyer, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph

Au § 2 de l'article 1 :

- madame Marie-Anise Hoareau, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Benoît,
- madame Sabrina Leger Manicon, référente métiers applicatif au sein du pôle emploi de St-André,
- monsieur Pascal Lan-Yeung, référent métiers au sein du pôle emploi de Ste-Marie,
- madame Marie-France Lec-Kao, référente métiers au sein du pôle emploi du Moulin,
- madame Laetitia Brancala, référente métiers au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Marie-Annie Perrine, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Denis,
- monsieur Julian Essob, référent métiers et applicatif au sein du pôle emploi du Port,
- monsieur Payet Bruno, référent métiers au sein du pôle emploi de La Possession,
- monsieur Patrick Fatima, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Khalid Panchbaya, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul,
- madame Sophie Ville, référente métiers au sein du pôle emploi de l'Eperon,
- monsieur Laurent Mondon, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Rishman Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Pascal Guichard, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- monsieur Patrice Lefevre, référent métiers au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Frumence, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Pierre,
- monsieur Fabrice Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi du Tampon,
- madame Régine Grondin, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie-Christine Beauval, référente métiers au sein de la DT Sud

A l'article 3 :

- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur David Robert, manager opérationnel au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Arens, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 6, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 6, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est aux personnes désignées au paragraphe 6, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 6, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

§ 6 – Délégués permanents

Bénéficiaires des délégations mentionnées aux § 1, 3 et 4 et 5 à titre permanent :

- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences pôle emploi de St-Louis Bel Air, pôle emploi de St-Pierre et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences pôle emploi St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Pierre et pôle emploi de la Ravine des Cabris

- madame Sophie Lauret, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi de St-Pierre concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences de St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Louis Bel Air et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences de St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Louis Bel Air et pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie Karine Laigneau, Directrice de la Plateforme Formations Prestations Contrôle de la recherche d'Emploi / Dynamisation par l'Accompagnement et le contrôle
- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamalé-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie-Anise Hoareau, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Benoît,
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Mathieu Gonthier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Sabrina Leger Manicon, référente métiers applicatif au sein du pôle emploi de St-André,
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Aliette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Pascal Lan-Yeung, référent métiers au sein du pôle emploi de Ste-Marie,
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Laetitia Brancala, référente métiers au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Marie-France Lec-Kao, référente métiers au sein du pôle emploi du Moulin,
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Annie Perrine, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Denis,
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- monsieur Payet Bruno, référent métiers au sein du pôle emploi de La Possession,
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Port
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port

- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Julian Essob, référent métiers et applicatif au sein du pôle emploi du Port,
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Khalid Panchbaya, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul,
- monsieur Patrick Fatima, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Sophie Ville, référente métiers au sein du pôle emploi de l'Eperon,
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Laurent Mondon, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Rishman Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Pascal Guichard, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Véronique Cesaril responsable d'équipe Contrôle de la recherche d'Emploi / Dynamisation par l'Accompagnement et le contrôle
- madame Nathalie Frumence, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Pierre,
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur David Robert, manager opérationnel au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Patrice Lefevre, référent métiers au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Arens, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Fabrice Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi du Tampon,
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph,
- monsieur Vincent Bouyer, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Régine Grondin, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie-Christine Beauval, référente métiers au sein de la DT Sud

Article 8 – Frais des personnels

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux articles 4 et 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tous états de frais des personnels du site placés sous leur autorité,
- et effectuer la validation électronique de tous états de frais des personnels du site, placés sous leur autorité, sauf les états de frais de formation (cf § 4, Article 1, Section 1 de la délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale)

Article 9 – Abrogation

La décision Ré n° 2019-05 DS Agences du 6 mars 2019 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 1er avril 2019.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2019-11 CPLU du 1er avril 2019

Désignation des membres de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et aux attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion :

- monsieur Frederic Nicolas, directeur territorial
- monsieur Yann Polard, directeur territorial
- madame Sayag Corinne, directrice territoriale déléguée ad intérim
- monsieur Gérald Capel, directeur territorial délégué
- monsieur Barnabé Proud'homme, directeur d'agence
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence
- monsieur David Rivière, directeur d'agence
- madame Clara Quinot, directrice d'agence
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence
- madame Annick Nugent, directrice adjointe
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint
- madame Nathalie Arens, directrice adjointe
- monsieur Pascal André, directeur adjoint
- monsieur David Robert, manager opérationnel
- madame Karine Laigneau, directrice plateforme des services d'appui mutualisé
- madame Catherine Mille, responsable du pôle recrutement, carrière et développement des compétences
- madame Céline Brunel, responsable d'équipe au sein du pôle recrutement et carrière
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe au directeur des ressources humaines

- monsieur Mohammed Patel, chargé des relations partenariales
- madame Annie-Claude Candassamy, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Grâce Thia-Pow-Shin, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Fabienne Li Hong Wan, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Julie Fortuné, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Sabine Legros, chargée de mission au sein de la direction régionale

Article 2

En cas d'absence du directeur régional, président de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion :

- monsieur Michael Renard, directeur de la performance du réseau
- madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines
- monsieur Yann Polard, directeur territorial
- monsieur Frederic Nicolas, directeur territorial
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe au directeur des ressources humaines
- madame Catherine Mille, responsable du pôle recrutement, carrière et développement des compétences

Article 3 – Abrogation

La décision Ré n° 2017-42 CPLU du 8 décembre 2017 est abrogée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ste-Clotilde, le 1^{er} avril 2019.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2019-12 DS IPR du 1er avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Réunion,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations

- monsieur Frederic Nicolas, directeur territorial Nord-Est
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud et directeur ad intérim direction territoriale Ouest
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Clara Quinot, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Andrée Hoareau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Annie Claude Candassamy, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- monsieur Jean-Marc Médéa, chargé de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Grâce Thia-Pow-Shin, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamalé-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Mathieu Gonthier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Aliette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde

- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Lynda Gaudens, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- monsieur Alain Bricout, chargé de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Marie-Claude Diorflar, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Sonia Pellegrini, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Port
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Nadine Saumont, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Sophie Lauret, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Fabienne Li Hong Wan, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur David Robert, manager opérationnel au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris

- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Arens, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph,
- monsieur Vincent Bouyer, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- monsieur Wilfried Singainy, adjoint du directeur de l'offre de services
- monsieur Michael Renard, directeur de la performance du réseau
- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la Plateforme Gestion Centralisée Allocataire & Contentieux
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Clara Quinot, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît

- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamalé-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Mathieu Gonthier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Alette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Port
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière

- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur David Robert, manager opérationnel au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Arens, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph,
- monsieur Vincent Bouyer, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, des participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou contributions, des participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de cotisations, de participations financières ou autres sommes dues par l'employeur dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, de participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage de la CRP ou du CSP.

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégués constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision n° 2019-06 DS IPR du 6 mars 2019 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 1^{er} avril 2019.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2019-13 DS Dépense du 1^{er} avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directeur de la stratégie, de la coordination et du partenariat
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de service

Cette délégation concerne également Mayotte.

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée à la personne désignée ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques

Cette délégation concerne également Mayotte.

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de

la direction Réunion régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directeur de la stratégie, de la coordination et du partenariat
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion

Article 5 – Abrogation

La décision Ré n° 2017-38 DS Dépense du 4 décembre 2017 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ste-Clotilde, le 1^{er} avril 2019.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2019-14 CMC du 1er avril 2019

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Réunion

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2019-15 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment son article 9,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Réunion en application des dispositions de l'article 9 du règlement intérieur susvisé :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de chacune des directions régionales et du campus concernés,
- un acheteur au sein du pôle achats, marchés et affaires juridiques,

un juriste au sein du pôle achats, marchés et affaires juridiques, qui en assure le secrétariat

- un représentant de la direction administration, finances, gestion

Sont en outre membres, avec voix consultative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Réunion en application des dispositions de l'article 9 du règlement intérieur susvisé :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Angélique Goodall, madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion assure la présidence de la commission.

Article 3

La décision Ré n° 2018-03 CMC du 24 janvier 2018 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 1^{er} avril 2019.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Oc n° 2019-20 DS Agences du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L.5426-2, L.5426-5, R. 5312-4, R. 5312-25, R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Martin, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Hervé Lantelme, directeur d'agence de pôle emploi Castelnaudary
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary
- madame Evelyne Roche, directrice d'agence de pôle emploi Limoux
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- monsieur Pierre Gouzy, directeur de pôle emploi Narbonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Patricia Dandeu, directrice de pôle emploi Lézignan
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Virginie Piérard, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Pascale Pont, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Pamiers
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Martine Combier, référente métiers de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice de pôle emploi Alès Gardon
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon

- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon
- madame Hélène Astruc, directrice de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Danielle Ienny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- madame Evelyne Belot, directrice de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Catherine Roy, directrice de pôle emploi Beaucaire
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- madame Sylvie Filip directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, référente métiers de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame, Rose Marie Gallardo, directrice de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur Frédéric Besset, directeur de pôle emploi Vauvert
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan

- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve les Avignon
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve les Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve les Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice de pôle emploi Agde
- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothee Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Marie Gianordoli, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau

- monsieur Frédéric Clément, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Dominique Basse, directrice de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gérald Testard, directeur de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint au sein de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orepuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Joëlle Betz-Emonet, directrice de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Pézenas
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariolle, référente métiers de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Mireille Hannet, directrice de pôle emploi Argelès
- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès

- madame Virginie Wieczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Virginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Aurélia Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Ludivine Verrier, référente métiers de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet

- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Hélène Nogueira, référente métiers de pôle emploi Millau
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoît Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Albi
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Cécile Ramel, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac

- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Marc Gabarret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Brigitte Maury, référente métiers de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle Jourdain
- madame Sonia Puysegur, directrice de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Corinne Germon, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Jean-Marc Redon, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sandrine Deluit, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Claire Pilorge, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Agnès Llado, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Céprière

- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine Agnès Lagraverre, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Rosine Pietravalle référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Bianchini, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Leuret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Cathy Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Chantal Maisonnier, référente métiers de pôle emploi Colomiers
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- monsieur Jacques Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Agnès Arnault, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean Jacques Paone, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Nicolas Chevalier, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Blandine Porte, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine

- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Fabienne Perrodin, référente métiers de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Blagnac
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Nouridine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Dorothee Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint Jean
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sien de pôle emploi Saint-Jean
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Cécile Panizzutti, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- monsieur Laurent Gailhaguet, référent métiers de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction production

- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zéghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référent métiers de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée

- madame Marie Verdel, chargée de mission à la direction production
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production
- madame Gaëlle Larroque, responsable d'équipe services à distance
- madame Laurence Mercier, responsable d'équipe services à distance

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'elles représentent, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale,
- 2) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative.

Article 4 – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 de la présente décision à l'effet de signer, dans la limite d'un montant de 25 000 euros HT, les marchés d'achat de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 5 – Délégués permanents

§ 1 Bénéficiaire des délégations mentionnées à l'article 1 § 2 et aux articles 2, 3 et 4 à titre permanent :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Evelyne Roche, directrice de pôle emploi Limoux
- monsieur Hervé Lantelme, directeur de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur de pôle emploi Narbonne
- madame Patricia Dandeu, directrice de pôle emploi Lézignan
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Hélène Astruc, directrice de pôle emploi Alès Avène
- madame Marie-Claude Tuffery, directrice de pôle emploi Alès Gardon
- madame Evelyne Belot, directrice de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Catherine Roy, directrice de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve les Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Montpellier Castelnau

- madame Joëlle Betz-Emonet, directrice de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Dominique Basse, directrice de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gérald Testard, directeur de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Mireille Hannet, directrice de pôle emploi Argelès
- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sonia Puysegur, directrice de pôle emploi Lannemezan

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Céprière
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane

- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction de la production

- monsieur Gilles Levy, directeur direction production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 2 Bénéficient également de la présente délégation à titre permanent, au titre de l'article 2 :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaél Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène

- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferre Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault

- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orempuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret

- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Virginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Aurélia Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud

- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de Tarbes Arsenal
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Jean-Marc Redon, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine Agnès Lagraverre, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont

- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Nathalie Bianchini, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Leuret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Cathy Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- monsieur Jacques Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Agnès Arnault, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Blandine Porte, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Dorothée Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sien de pôle emploi Saint-Jean
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Cécile Panizzutti, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Article 6 – Délégués temporaires

§ 1 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées à l'article 1 § 2 :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Martin, référent métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Virginie Piérard, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Pascale Pont, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Martine Combier, référente métiers de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène

- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Danielle Lenny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, référente métiers de pôle emploi Mende
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle

- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Joséphine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Marie Gianordoli, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Frédérick Clément, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de Pôle emploi Méditerranée
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orempuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée

- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Mas de Grille
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariole, référente métiers de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Virginie Wiczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Viginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Aurélie Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone

- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Michelle Rivière, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Hélène Nogueira, référente métiers de pôle emploi Millau
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon Mazamet
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Cécile Ramel, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot /Tarn et Garonne

- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord

- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Marc Gabarret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Brigitte Maury, référente métiers de pôle emploi Condom
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Corinne Germon, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Jean-Marc Redon, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sandrine Deluit, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Claire Pilorge, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Agnès Llado, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Céprière

- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine Agnès Lagravere, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Rosine Pietravalle référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Nathalie Bianchini, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Cathy Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Chantal Maisonnier, référente métiers de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International
- monsieur Jacques Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Agnès Arnault, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Nicolas Chevalier, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean-Jacques Paone, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Blandine Porte, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Fabienne Perrodin, référente métiers de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac

- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Blagnac
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Nourdine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Dorothee Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Jean
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Cécile Panizzutti, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- monsieur Laurent Gailhaguet, référent métiers de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction de la production

- madame Patricia Andres, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform

§ 2 Bénéficient également des délégations mentionnées aux articles 3 et 4 :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne

Direction territoriale Gard/Lozère

- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende

Direction territoriale Hérault

- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes

- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noel Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord

Direction Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse La Cartoucherie
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- madame Héléne Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des personnels exerçant en agence, pour au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 5 §1 et §2 au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

§ 3 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 5 § 1 et à l'article 6 § 1 pour, au nom du directeur régional Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 5 § 1 et à l'article 6 § 1 pour, au nom du directeur régional Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Article 8 – Convention de reclassement personnalisé (CRP) / Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) / Contrat de transition professionnelle (CTP)

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à article 5 § 1 à l'effet :

- de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie les courriers de manquement des bénéficiaires de la CRP, du CTP et du CSP,
- de statuer sur les recours gracieux formés contre les présentes décisions.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient de la délégation à titre temporaire les personnes désignées à l'article 6 § 1.

Article 9 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-12 DS Agences du 1^{er} mars 2019 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 2 avril 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-21 DS IPR du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Occitanie,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe au sein de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Hervé Lantelme, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Evelyne Roche, directrice au sein de pôle emploi Limoux
- madame Patricia Dandeu, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Lézignan
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Alès Gardon
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Hélène Astruc, directrice de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Evelyne Belot, directrice de l'agence de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Catherine Roy, directrice de l'agence de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de l'agence de pôle emploi Mende
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi Mende
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de l'agence de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur William Galtier, directeur de l'agence de pôle emploi Nîmes 7 collines
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de l'agence de pôle emploi Nîmes 7 collines
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur de l'agence de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de l'agence de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice de l'agence de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de l'agence de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de l'agence de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de l'agence de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Castelnaud
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnaud
- madame Joëlle Betz-Emonet, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Dominique Basse, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Hélène Delmas, directrice de l'agence de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de l'agence de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- madame Mireille Hannet, directrice de l'agence de pôle emploi Argelès
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclé
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclé
- monsieur Stéphane Baron, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de l'agence de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- madame Sonia Puysegur, directrice de l'agence de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de l'agence de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Céprière

- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction production

- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- Monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi Prestaform
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

Direction territoriale Aude / Ariège

- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Martin, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary

- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Virginie Piérard, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Pascale Pont, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Pamiers
- madame Martine Combiér, référente métiers de pôle emploi Saint-Girons
- madame Aurore Gandolphe, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Girons
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Danielle Lenny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, référente métiers de pôle emploi Mende
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi de Nîmes 7 Collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines

- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Bosatelli Céline, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothee Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers pôle emploi Lunel
- madame Marie Gianordoli, référente métiers pôle emploi Lunel
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Frédérick Clément, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes

- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orepuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Mas de Grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariolle, référente métiers pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Virginie Wiczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Aurélia Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Viginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens

- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Ludivine Verrier, référente métiers de pôle emploi Rodez
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Héléne Nogueira, référente métiers de pôle emploi Millau
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoît Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon Mazamet
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Cécile Ramel, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud

- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Marc Gabaret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Brigitte Maury, référente métiers de pôle emploi Condom
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle-Jourdain
- madame Valérie Greneux, référente métiers de pôle emploi Isle-Jourdain
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle-Jourdain
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Corinne Germon responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- monsieur Michel Gachassin, référent métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Jean-Marc Redon, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sandrine Deluit, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Claire Pilorge, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge

- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Agnès Llado, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine-Agnès Lagravere, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Rosine Pietravalle, référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Nathalie Bianchini, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Cathy Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Chantal Maisonnier, référente métiers de pôle emploi Colomiers
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- monsieur Jacques Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Agnès Arnault, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Nicolas Chevalier, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean Jacques Paone, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Blandine Porte, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Fabienne Perrodin, référente métiers de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Blagnac

- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Nouridine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- madame Dorothee Hamelin responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Valérie Kempa Greneux responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sien de pôle emploi Saint-Jean
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche Lauragais
- madame Cécile Panizzutti, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- monsieur Laurent Gailhaguet, référent métiers de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction de la production

- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zéghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée ad interim
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder en tout ou partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation du présent article :

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet

- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- monsieur Thierry Couve, directeur territorial Tarn Aveyron
- madame Marie-Christine Ringenbach, directrice territoriale déléguée Tarn / Aveyron
- monsieur Jacques Sentenac, directeur territorial délégué Tarn / Aveyron

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac
- madame Murielle Henry-Tchissambou, directrice territoriale Lot / Tarn et Garonne

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- madame Sonia Puysegur, directrice de l'agence de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Catherine Guilbaudeau, directrice territoriale Gers / Hautes-Pyrénées
- monsieur Jean-Michel Duquesnoy, directeur territorial délégué Gers / Hautes-Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépièrel
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Roubly, directrice de pôle emploi Colomiers
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Occitane

- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint-Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Annick Sénat, directrice territoriale Haute-Garonne
- monsieur Michel Caujolle, directeur territorial délégué Toulouse intra muros
- monsieur Olivier Jalbert, directeur territorial délégué Toulouse extra muros

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice au sein de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe au sein de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe au sein de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Hervé Lantelme, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Evelyne Roche, directrice au sein de pôle emploi Limoux
- madame Patricia Dandeu, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Lézignan
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- madame Valérie Issert, directrice territoriale Aude / Ariège
- madame Dominique Jeffredo, directrice territoriale déléguée Aude / Ariège

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Alès Gardon
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Hélène Astruc, directrice de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Evelyne Belot, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Catherine Roy, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de l'agence de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame, Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- monsieur Philippe Blachère, directeur territorial Gard / Lozère
- monsieur Gilles Gaillard, directeur territorial délégué Gard / Lozère
- madame Cécile Arfeuillère, directrice territoriale déléguée Gard / Lozère

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Agde

- monsieur Frédéric Ferré, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Joëlle Betz-Emonet, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Dominique Basse, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Paule Rostan directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint au sein de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Gérald Testard, directeur de l'agence de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- monsieur Joseph Sanfilippo, directeur territorial Hérault
- madame Valérie Issert, directrice territoriale déléguée Hérault
- monsieur Frédéric Puyo, directeur territorial délégué Hérault

Direction territoriale des Pyrénées-Orientales

- madame Mireille Hannet, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Argelès
- monsieur Bertin Ngoma, directeur au sein de pôle emploi Céret
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de l'agence de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades
- monsieur Philippe Soursou, directeur territorial des Pyrénées-Orientales

Direction de la production

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en toute ou en partie, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la

remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation au titre du § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 3 Dans la limite, en cas d'acceptation, de 2000 euros à :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
 - o monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
 - o monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
 - o monsieur Gilles Levy, directeur production
 - o monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
 - o monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :
 - o madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
 - o monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
 - o monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'AgS, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire et dans les mêmes conditions et limites :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie

- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur, au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ainsi que du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou des CRP/CSP.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 - Abrogation

La décision Oc n° 2019-13 DS IPR du 1^{er} mars 2019 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 2 avril 2019

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-22 DS DR du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-15 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule,

- 4) les notes de frais :
 - o délégation permanente est également donnée aux personnes désignées au § 2, à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des personnes placées sous leur autorité à l'exception de leurs propres notes de frais,
 - o délégation permanente est également donnée à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines et à madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des représentants du personnel,
 - o délégation permanente est également donnée à monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures et à monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres de l'IPR.

§ 2 Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Thierry Collot, responsable de service pilotage stratégique et opérationnel
- monsieur Pierre Brossier, responsable de service statistiques études et évaluations
- madame Nathalie Gaudin, responsable de service adjointe statistiques études et évaluations
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- madame Brigitte Orgambide, responsable de service affaires et relations internationales
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Fabrice Ponset, responsable adjoint service communication
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi recrutement
- madame Françoise Debeer, responsable de service adjoint emploi recrutement
- monsieur Antoine Senes, responsable de service gestion administrative paie
- madame Marion Delaisse, adjointe au responsable de service gestion administrative paie
- madame Christine Pescayre, responsable de fonction formation
- madame Françoise Offen, responsable de service accompagnement managérial
- madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales
- madame Sophie Gaillard, responsable de service qualité de vie au travail
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Guillaume Gombaudo, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Daniel Guilleux, responsable d'équipe service sécurité des personnes et des biens
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique
- madame Véronique Dauverchain, responsable de service qualité
- monsieur Paul Montane de la Roque, responsable de service évaluation, audit et coordination
- monsieur Antoine Delaisse, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finance et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finance et gestion
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Philippe Renaud, responsable de service comptabilité finances
- madame Catherine Ourliac, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Nathalie Lugagne, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

- monsieur Laurent Paul, adjoint au directeur des opérations, responsable de fonction Offre de service et coordination
- madame Josiane Valat, responsable de fonction appui réseau et déploiement
- monsieur Thierry Bertin, responsable de service accompagnement des projets
- monsieur Christophe Spilliaert, responsable de service règlementation, applicatifs et indemnisation
- madame Sophie Pain, responsable de service services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Pascal Matheus, responsable de service services aux entreprises
- monsieur Erwan Quintin, responsable de service adjoint services aux entreprises
- monsieur Stéphane Protch, responsable de service Partenariats, FSE
- madame Leïla Terki, responsable de service digital
- monsieur Jean-Louis Sabatier, responsable de service adjoint digital
- madame Sofia Fernandes, médiatrice

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 1 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation .

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens

- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales

§ 3 Marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur David Merlaud, directeur des opérations, à madame Sophie Pain, responsable de service services aux demandeurs d'emploi et à monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les actes et documents nécessaires à l'exécution des marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi.

§ 4 Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer les bons de commande émis dans le cadre des marchés d'achat de formations conventionnées inférieur à 75 000 euros HT:

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

§ 5 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 4 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Patricia Andres, responsable d'équipe production de pôle emploi PrestaForm
- madame Nathalie Girardeau, référente métiers pôle emploi PrestaForm
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée

Article 2 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier

Article 3 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion

Article 4 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, au nom du directeur de Pôle emploi Occitanie, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines, à monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines et à monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service Emploi recrutement, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- les décisions de nomination et, à l'exception des décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi et, dans le cadre de l'exercice du pouvoir disciplinaire, des décisions de mise à pied et de licenciement, l'ensemble des actes de gestion (y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, sauf lorsque celle-ci résulte d'une transaction ou d'une rupture conventionnelle) des agents de la direction régionale autres que :

- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7– Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

Article 8– Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à l'exécution.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure, en assurer et faire procéder à l'exécution.

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

§ 3 Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L.1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 60 mois.

2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

Bénéficiaire de la délégation mentionnée au présent alinéa :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

2) Délégation permanente de signature est aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 6000 euros :

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

3) Délégation permanente de signature aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

§ 3 – Admission en non valeur

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Section 5 – Gestion technique

Article 10 – Aides

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- les courriers inhérents aux dispositifs relevant des aides au permis de conduire,

Bénéficiaire de la délégation :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Charles Pipitone directeur de pôle emploi PrestaForm
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe production de pôle emploi PrestaForm
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée

Section 6 – Décisions de sanction et décisions sur recours

Article 11 – Décisions de sanction

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de prendre, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas de d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

Article 12 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux délégataires des articles ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 de la présente décision.

Article 13 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Olivier Laux, directeur de la stratégie et des relations extérieures à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail.

Article 14 – Recours préalables obligatoires

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision mentionnée à l'article 11 :

- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

Section 7 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 15 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

Article 16 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes

Article 17 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines et à monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 18 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique

Article 19 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations

Section 8 – Divers

Article 20 – Production au passif des entreprises en procédure collective

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie aux fins d'exécution du service public

de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

Article 21 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-14 DS DR du 1^{er} mars 2019 est abrogée.

Article 22 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 2 avril 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-23 CMC du 2 avril 2019

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Occitanie

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2019-15 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment son article 9,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Occitanie en application des dispositions de l'article 8 du règlement intérieur susvisé :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de chacune des directions régionales et du campus concernés,
- un représentant du service approvisionnements achats marchés qui en assure le secrétariat
- un représentant du service juridique
- monsieur Patrice Deal, directeur administratif finances et gestion ou un représentant de la direction administrative financière et gestion

Sont en outre membres, avec voix consultative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Occitanie en application des dispositions de l'article 8 du règlement intérieur susvisé :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures assure la présidence de la commission.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques assure la présidence de la commission.

Article 3

La décision OC n° 2019-07 CMC du 17 janvier 2019 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 2 avril 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-24 DS Dépense du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Patrice Deal, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service contrôle de gestion et budget
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi et recrutement
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Gilles Lévy, directeur production
- monsieur Laurent Paul, adjoint au directeur des opérations, responsable de fonction Offre de service et coordination
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Agnès Molines, responsable service juridique
- madame Christine Pescayre, responsable fonction formation

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

Article 5 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-15 DS Dépense du 1^{er} mars 2019 est abrogée

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 2 avril 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-25 DS PTF du 2 avril 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des plates-formes de la direction de la production

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plate-forme.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Charles Pipitone, directeur de l'agence pôle emploi PrestaForm
- madame Virginie Lucas-Marchand, directrice de l'agence pôle emploi Contrôle de la Recherche d'Emploi
- monsieur Gilles Lévy, directeur production
- madame Marie-Béatrice Baylac, responsable services à distance
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

§ 3 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,

§ 4 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 3 du présent article :

- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Isabelle Julié, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi.
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe de pôle emploi Ovalie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- monsieur François Bérenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référent métiers de pôle emploi Liberté
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe de pôle emploi Prestaform
- madame Laurence Mercier, responsable d'équipe services à distance
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Gaëlle Larroque, responsable d'équipe services à distance aux entreprises
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

§ 5 - En matière de prestations en trop versées, délais de remboursement, remise et admission en non-valeur, délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des personnels exerçant au sein de l'équipe Service aux demandeurs d'emploi du Service à Distance pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Article 2 – Bons

§ 1- Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe de pôle emploi Prestaform
- monsieur Gilles Lévy, directeur production
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

§ 4 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 3 du présent article, bénéficient, à titre temporaire, de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Isabelle Barret, gestionnaire au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Véronique Desailly, gestionnaire au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Corinne Poretta, gestionnaire au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Françoise Bourniquel, employée au sein du service prestations
- madame Michelle Martin, employée au sein du service prestations
- madame Patricia Puertas, employée au sein du service prestations
- madame Sylvie Rozes, employée au sein du service prestations
- madame Sophie Barrovecchio, coordinatrice au sein du service prestations
- madame Sarah Barroso, employée au sein du service prestations
- madame Eline Belmonte, employée au sein du service prestations
- madame Eliane Magrum, employée au sein du service prestations
- madame Martine Mazzuchini, employée au sein du service prestations
- madame Florence Megnin, employée au sein du service prestations
- madame Josette Soubrier, employée au sein du service prestations
- madame Nadia Romani, employée au sein du service prestations
- monsieur Alain Mailhe, employé au sein du service prestations
- monsieur Benjamin Bousquet, employé au sein du service prestations
- madame Sophie Long, employée au sein du service prestations

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Virginie Lucas-Marchand, directrice de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Isabelle Julié, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi.
- madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi.

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 3 de la présente décision

§ 2 - Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 2 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint, en charge des opérations
- monsieur Gilles Lévy, directeur production

Article 5 – Territorialité

La plate-forme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 6 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-18 DS PTF du 1^{er} mars 2019 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 2 avril 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie